Le Parisien

18 mars 2019

Enfants de djihadistes : « La ligne du gouvernement est difficile à comprendre »

par CAROLE PIQUET

Me Marie Dosé, le 11 septembre 2015 à Paris. LP/DELPHINE GOLDSZTEJN

Deux avocats attaquent l'Etat devant le comité contre la torture de l'ONU pour l'obliger à rapatrier les enfants encore retenus dans les camps en Syrie.

« *Le temps n'est plus aux tergiversations mais à l'urgence humanitaire et sécuritaire.* » Après le rapatriement vendredi de cinq « orphelins de Daech », les avocats Marie Dosé et Henri Leclerc demandent le rapatriement de tous les enfants français détenus dans les camps du Kurdistan syrien. Vendredi, ils ont déposé une plainte contre l'Etat français devant le Comité contre la torture de l'ONU, pour l'obliger à rapatrier une dizaine d'enfants, au nom de cinq familles.
Marie Dosé nous explique leur démarche.

Qui sont les enfants concernés par cette plainte ?
MARIE DOSÉ. Ce sont près de dix enfants, âgés en majorité de moins de six ans. Ils sont actuellement détenus, avec leurs mères respectives, dans le camp de Al-Hol, en Syrie. Certaines familles demandent leur rapatriement depuis déjà longtemps, d'autres depuis plus récemment.

Quelles sont leurs conditions de vie ?
J'ai des nouvelles régulièrement. À Al-Hol, on est passé, en moins de trois mois, de 10 000 détenus à plus de 40 000. Manifestement, les Kurdes ne peuvent plus gérer. C'est un désastre humanitaire. Ces enfants sont exposés au pire : à la maladie, à la faim, au froid. La semaine dernière encore, un enfant de nationalité russe est décédé. La grande majorité de ces enfants souffre de dysenterie, et une épidémie de choléra et de tuberculose sévit actuellement. Tous sont malnutris. Au camp Roj, trois enfants sont morts brûlés vifs dans leur tente après l'explosion de la bouteille à gaz qui leur servait pour se chauffer.

Pourquoi saisir le comité contre la torture de l'ONU ?
La situation actuelle est en train de se dégrader de jour en jour dans les camps en Syrie, et notamment à Al-Hol. Le traitement inhumain et dégradant des enfants et des adultes qui y sont détenus ne peut pas être contredit. À partir de là, l'Etat français viole la convention internationale contre la torture et les traitements inhumains et

dégradants, dont elle est signataire. J'ai vraiment bon espoir, dans la mesure où l'Etat signataire doit réaliser des actes positifs pour prévenir les traitements inhumains et dégradants et les actes de torture. Or cette inaction de la France est une décision en soi. L'inaction est une décision, c'est la jurisprudence le dit.

Pourquoi condamnez-vous la règle du rapatriement au « cas par cas » préconisée par Emmanuel Macron ?
On ne peut pas dire à ces enfants : *toi, tu n'as pas de chance, ta maman est encore en vie, donc tu restes dans ce camp Al-Hol, et tu vas mourir d'une tuberculose. Par contre, toi, comme tu es orphelin, tu rentres*. C'est inaudible. Et la ligne politique du gouvernement dans cette affaire est difficile à comprendre. Ils ont rapatrié cinq orphelins, vendredi, mais il y en aurait un sixième, identifié au camp Roj. Je ne sais pas pourquoi cet enfant n'est pas rentré. Le gouvernement joue toutes les cartes sauf celle de la transparence. Quarante-huit heures avant le rapatriement des orphelins, le ministère de l'Intérieur indiquait qu'il n'y aurait pas de rapatriement d'enfant. Quelque 70 enfants sont identifiés. Ils devaient rentrer, avec 60 adultes, au début du mois de février. Et puis Emmanuel Macron a regardé un sondage et a décidé de faire marche arrière, probablement inquiet pour les élections européennes à venir. Mais on ne peut pas sacrifier des enfants à l'aune d'une élection. Stop ! Les enfants, on les rapatrie.

Faut-il rapatrier ces enfants avec leur mère ?
Il y a des enfants qu'il faut sauver avec leur mère et il y a ceux qu'il faut sauver de leur mère. Ce qui est extrêmement compliqué, c'est que désormais, dans les camps, il y a deux clans : il y a les femmes qui veulent rentrer et celles qui sont encore sous l'emprise de Daech. Les premières sont prêtes à répondre de leurs actes devant la justice française pour cesser de sacrifier leur vie et celle de leurs enfants. Ces femmes-là, il faut les rapatrier avec les enfants, qui n'ont connu que la guerre et qui sont très accrochés à leurs mères. En revanche, quand cela est possible, il faut sauver les enfants de ces mères délirantes, qui veulent continuer le combat. Et il y a urgence, car ces dernières commencent à violenter les autres.

Quels sont les risques si la France ne bouge pas ?
C'est une nécessité de rapatrier ces enfants sur le plan sécuritaire. Si on abandonne encore ces gamins, ça ne sera pas très compliqué pour eux, une fois libérés de ces camps, d'être récupérés par ce qu'il reste de Daech ou par des groupuscules terroristes qui vont leur expliquer que la France les a abandonnés. ■